



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 19 JANVIER 2021

Étaient présents : MALAVIEILLE Patrick, MONTENEZ Karine, PEREZ Joseph, BALDIT Laurence, BRUN Christian, ARCANGIOLI Annie, ~~MIGLIORE Sébastien~~, MUNOS Evelyne, JOUVERT Norbert, KORDJANI Anissa, DART Didier, EUGENE Pascale, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, ~~KUBICA Marc~~, JOUVE Rosemonde, DUMAS Hubert, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BAUDUCCO Claude, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, SOUSTELLE Marie-Claude, MADRIGNAC André, ABEILLON Céline, ~~BOUX Ludovic~~, ~~LAHONDES Amandine~~, ~~BLANCHARD Françoise~~, MERAND Didier

Avaient donné procuration de vote :

MIGLIORE Sébastien	à	AKAN Yavuz
KUBICA Marc	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	BRUN Christian

Absents : Mesdames BLANCHARD Françoise, LAHONDES Amandine et Monsieur BOUX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, adresse ses meilleurs vœux aux membres de l'assemblée, pour leurs proches, ainsi que pour la ville, le pays et le monde entier. Que 2021 apporte la santé et la prospérité.

Il souhaite également tous ses vœux à Monsieur le correspondant de presse et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles missions. Les chroniques quotidiennes sont importantes et appréciées. Il remercie l'administration pour le travail accompli et la gestion rigoureuse des dossiers de la commune.

Il souhaite renouveler toute sa confiance aux différents groupes composant l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire revient sur la pandémie de la COVID-19 qui a stoppé tout lien social. Il annonce que la commune a présenté sa candidature pour l'accueil d'un centre de vaccination à la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Celle-ci est animée par la volonté de faciliter l'accès au soin de notre population et de limiter les déplacements pour les personnes peu mobiles. Il rend compte d'une conversation tenue avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé au sujet du nombre de vaccins disponibles (5 000/semaines pour 90 000 personnes prioritaires).

Il évoque également les difficultés logistiques et de conservation des vaccins ainsi que les procédures applicables selon les sérologies par laboratoire. Le cas échéant, nous mutualiserons l'organisation des transports avec les partenaires locaux et les communes voisines.

Il ajoute que 62 résidents volontaires de l'EHPAD Maurice Larguier ont été vaccinés ce jour. Des priorités sont données aux personnes de plus de 75 ans, ceux atteints de certaines pathologies, puis viendra le tour des – de 75 ans et il est de plus en plus question de vacciner les enfants du fait de la rapidité de contamination des « variants ».

Par rapport aux « variants », les dernières annonces indiquent que les masques en tissu ne seraient pas suffisants et que la distanciation sociale à respecter passerait à 2 mètres.

Les réunions de majorité et les conseils municipaux se tiendront à la salle Marcel Pagnol et de manière dérogatoire au couvre-feu. Les commissions municipales devront se réunir en journée et terminer avant 18 h.



Monsieur le Maire rend hommage à Youssef MAHOUCHE et sa famille. Il revient sur les mandats électifs communal, intercommunal et son engagement associatif que Youssef a assuré avec beaucoup de force, d'intelligence et d'équité. Il fût un élu et ami fidèle. Il invite à se « mobiliser sur l'essentiel » et ramener les situations à leur juste proportion. Une minute de silence est observée en hommage à Youssef MAHOUCHE.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 7 décembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire soumet le rajout d'une question à l'ordre du jour relative à la présentation du projet du pacte de gouvernance d'Alès Agglomération.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Communication sur l'action municipale

A – Choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire revient sur la décision du 4 Novembre 2020 de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui accompagnerait la commune dans l'élaboration de ses futurs projets. Il explique les motivations de cette orientation et indique que les propositions de la société ICS ont été retenues.

B – Exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire indique que la commune va exercer son droit de préemption pour un ancien bâtiment industriel situé rue Nelson Mandela et appartenant à la SCI TUBALCAIN. **Monsieur le Maire** explique que les communes peuvent se saisir de cette procédure pour l'acquisition de biens pour des projets d'intérêt général. Le bien préempté s'élève à 122 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette zone est amenée à se développer. La municipalité porte le projet « Pise 2030 » qui vise à l'aménagement d'une nouvelle entrée de la ville par le nouveau Pont Georges FRECHE et le développement de la future zone d'activités économiques et commerciales au parc Humphry Davy. Ce projet d'envergure, qui se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires, entre dans le dispositif « Petites villes de demain ». Ce dernier permet aux collectivités d'être accompagnées par une ingénierie publique financée pour moitié par l'Etat et l'Intercommunalité.

Monsieur PEREZ revient sur la procédure de préemption et indique que le vendeur l'avait, à la base, proposé à la commune au prix de 300 000 €.

II – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021

Madame BALDIT indique que les services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ont réalisé un projet d'aménagement global d'aménagement de la zone jusqu'au théâtre de verdure.

Ce dossier met en évidence les atouts et les faiblesses de cet espace. Outre l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, il introduit un cheminement piéton et cyclable, des espaces végétalisés avec du mobilier urbain et un éclairage adapté, des zones de stationnement. Il réhabilite le théâtre de verdure et ses gradins. Le montant total du projet prévisionnel s'élève à 509 000 € HT. La DETR peut intervenir à hauteur de 30 % du montant total du projet soit 152 700 €.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**



III – Renouvellement de l'adhésion au service ADS (Autorisation du droit des sols) Alès Agglomération

Monsieur PEREZ indique que la commune est adhérente au service commun ADS (Autorisation du droit des sols) depuis 2017. Une convention initiale de 3 ans avait été signée. Au vu de la nécessité de se préparer à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi ELAN à partir du 1^{er} janvier 2022, il est indispensable de mettre en place les procédures et toutes les évolutions qui vont s'imposer à la réussite de cette démarche ambitieuse. Les changements et les impacts, inconnus à ce jour, vont avoir des incidences sur l'organisation du service ADS et sur les relations avec les communes membres.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant pour une année supplémentaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Avenant n°2 de la convention d'adhésion au service commun SIG (Système Information géographique) Alès Agglomération

Monsieur PEREZ indique que la commune est adhérente au service commun SIG depuis 2017. Elle a pris fin le 31 décembre 2020. L'année 2021 sera marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Celles-ci offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG et le PCRS (plan de corps de rues simplifié). La gestion est assurée par le service SIG et va se déployer sur le territoire du Pays Cévennes. A partir du 1^{er} janvier 2022, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation de ce service.

Monsieur PEREZ propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant pour une année supplémentaire.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

V – Vente d'un hangar, Rue des Ecoles

Monsieur JOUVERT fait part de la demande de Monsieur MANCUSO, entrepreneur en électricité, d'acquérir un ensemble immobilier, situé au 13 rue des Ecoles à La Levade, afin d'y installer son entreprise.

Il s'agit d'un hangar d'une superficie de 123 m² situé sur un terrain de 499 m². Il s'agit des parcelles cadastrées section BC n°200 et 201. Ces biens ont fait l'objet d'une estimation du service des Domaines à hauteur de 12 000 € HT. L'évaluation précise un état du bâtiment dégradé nécessitant de lourds travaux.

Monsieur JOUVERT, au regard de l'état et de la spécificité du bien, propose de consentir la vente de cet ensemble immobilier avec une marge dérogatoire de l'évaluation, en faveur de l'acquéreur, à hauteur de 15 % soit 10 200 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à sa charge.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VI – Vente de terrains sur Champclauson

Monsieur JOUVERT, comme discuté au cours de la séance du 4 novembre dernier, fait part de la demande d'acquisition de parcelles par Monsieur LOPEZ, gérant du parc DIONPEDIA. Il propose la vente de deux parcelles de terrains cadastrées section AD n°60 et 61, d'une superficie totale de 1 313 m². Au regard de leur situation et des contraintes cadastrales, il propose de consentir la vente de ces parcelles au prix de l'évaluation du service des domaines soit 1 710 € HT. Les frais d'actes et subséquents seront à la charge de l'acquéreur.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VII - Vente de terrains sur Trescol

Monsieur JOUVERT indique que Monsieur BELKHITER et Madame YILMAZ se sont portés acquéreurs de parcelles sur le quartier de Trescol. Le m² de terrain a été évalué par



France Domaine à 0,849 € le m².

Monsieur BELKHITER souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées section AX n°329 et AX 332 d'une superficie totale de 2 540 m² soit 2 156 € HT.

Madame YILMAZ, quant à elle, serait intéressée par les parcelles cadastrées section AX n°15 et AX n°292 d'une superficie totale de 3 029 m² soit 2 571 € HT.

Monsieur JOUVERT précise que ces terrains, inconstructibles et en friche, sont soumis à des servitudes puisqu'un château d'eau et son alimentation électrique se trouvent au milieu des deux ensembles. Les frais d'actes incluant les servitudes et les subséquents seront à la charge des acquéreurs.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

VIII – Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire propose de reprendre les grandes lignes du projet de Pacte de Gouvernance. Les membres de l'assemblée ont reçu un exemplaire de cet acte.

Monsieur le Maire rappelle le contexte législatif et revient sur la construction par étape et dans le temps de l'Agglomération. La communauté de communes du Pays Grand'Combe a fusionné, quant à elle, en 2017.

Monsieur le Maire se félicite du classement de la communauté tant au niveau national que régional.

Monsieur le Maire cite les atouts culturels, économiques, touristiques et patrimoniaux.

Monsieur le Maire revient sur les objectifs du Pacte de Gouvernance édictés par la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité dans l'action publique.

Ce document-cadre fixe les orientations des politiques publiques menées dans le cadre de l'intercommunalité ainsi que ses instances de travail, de décision et des outils à disposition pour atteindre ses objectifs

IX – Questions diverses

1 – Projection sur les manifestations à venir.

Monsieur le Maire rappelle que les manifestations sont liées au devenir de la situation sanitaire. Il propose toutefois de travailler en amont, mais sans s'engager sur la journée du 8 Mai. Il fait part d'un atelier réalisé avec les scolaires autour de la journée du « 8mai ». Cet atelier est animé par des associations locales.

Monsieur le Maire pense qu'il est important pour les enfants de valoriser leur travail. Il attend un retour détaillé et budgété du projet.

2 – Résidence d'artistes avec la compagnie « La Zampa »

Monsieur le Maire rappelle le projet. Il indique qu'il pourra se réaliser mais qu'il n'y aura pas de restitution sur le territoire au vu de la situation sanitaire.

3 – Repas des Aînés

Monsieur le Maire propose de l'organiser, en juin 2021 si la situation sanitaire le permet sinon en octobre prochain.

4 – Journée Internationale des Droits des Femmes

Madame ARCANGIOLI indique qu'une liste de noms féminins est lancée à la réflexion. Des affiches seront réalisées pour suivre la même procédure que les années précédentes pour la dénomination d'un espace public en hommage à une femme. Le calendrier pour le recueil des votes est décalé et s'organisera ultérieurement selon l'évolution de la situation sanitaire.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Département**

Patrick MALAVIÈRE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.